

# Histoire & Mémoire

FC 1251/1

décembre 2004 n° 40



éditorial

Numéro de fin d'année paraissant quelques jours après le début de la nouvelle, ce fascicule d'*Histoire et Mémoire* sera comme un Janus, regardant derrière et devant lui.

En 2004, la commémoration des 100 ans de l'Entente cordiale par le Pas-de-Calais a été multiforme ; j'ajoute qu'elle était aussi liée à celle de la libération d'une grande partie du territoire départemental par les troupes du Commonwealth britannique il y a 60 ans. Pour les archives départementales, l'objectif retenu fut une évocation de ce qui précéda l'Entente cordiale, ces précieuses 90 années de paix entre deux nations si souvent opposées. Et, singulièrement, on a voulu montrer la place privilégiée, celle d'une tête de pont de la paix, que prit le Pas-de-Calais. De tout cela témoignent l'exposition présentée au musée de Calais jusqu'au 27 février, l'exposition itinérante sur panneaux qui sera proposée en prêt aux institutions et établissements qui la demanderont et le catalogue.

Pour 2005, une initiative pédagogique nouvelle, au service éducatif de archives départementales, fera remonter le temps beaucoup plus haut : il s'agit de la création d'un atelier de travaux pratiques consacré aux sceaux, ces petites galettes de cire que les gens du Moyen Age et du début de l'époque moderne employèrent systématiquement dans le nord de la France pour donner à leur actes validité et force exécutoire. C'est pourquoi ce numéro nous plonge aussi en partie dans la civilisation médiévale, encore richement documentée dans nos collections malgré le désastre subi par le patrimoine écrit en 1915.

A tous les lecteurs d'*Histoire et Mémoire*, je souhaite une année nouvelle riche en découvertes et en travaux historiques.

Dominique DUPILET  
Président du Conseil général

« Le Fort Rouge et la plage de Calais »,  
aquarelle par Thomas Abiel Prior, 1865.

Calais, musée des beaux-arts et de la dentelle,  
inv. 994.12.1.





# L'Entente cordiale a 100 ans :

## retour sur une commémoration

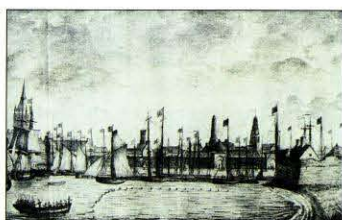
Les célébrations organisées au plus haut niveau de l'Etat mises à part, le Conseil général du Pas-de-Calais aura été une des rares collectivités publiques qui ait voulu mettre en valeur le centième anniversaire de l'accord franco-britannique du 8 avril 1904, dit de l'Entente cordiale.

Une exposition historique intitulée *Une petite Angleterre? Les Britanniques sur la Côte d'Opale (1814-1904)*, a été montée au musée des beaux-arts et de la dentelle de Calais par les équipes unies des archives départementales et du musée (visible du 27 novembre 2004 au 27 février 2005). Elle rassemble 220 documents et objets tirés des collections publiques et privées du Pas-de-Calais (sauf une exception) qui illustrent les 90 années du rapprochement franco-anglais, depuis le retour du roi Louis XVIII, débarquant d'un navire britannique à Calais en avril 1814, jusqu'à l'annonce de la signature d'un accord pour mettre fin aux différends coloniaux des deux pays le 8 avril 1904.

Un catalogue a été édité. Abondamment illustré, il rassemble les contributions des six collaborateurs du projet, qu'ils aient traité leur sujet sous forme d'article ou qu'ils aient choisi de rédiger des descriptions détaillées des documents présentés. Le projet était le suivant : témoigner des relations particulières, voire privilégiées, du Pas-de-Calais et de ses habitants avec les voisins d'Outre-Manche.

Il n'y a pas d'histoire sans cadre chronologique. C'est pourquoi on se devait de placer en tête les événements militaires et politiques. Le roi Louis XVIII dut son trône par deux fois à George III, roi de Grande-Bretagne et d'Irlande, et à son commandant en chef, Arthur Wellesley, duc de Wellington, le vainqueur de Waterloo, qu'il suivit de près lorsque les Britanniques entrèrent dans Cambrai, première ville prise en juin 1815. Trois années durant, le Pas-de-Calais vécut avec une garnison britannique, imposée en application du traité de Paris aux départements du Nord et du Pas-de-Calais. Calais fut le

port d'embarquement et de débarquement unique des militaires anglais, qui gagnaient ensuite leurs quartiers chez les habitants des villages et des bourgs. Il est difficile de mesurer l'influence que cette occupation a pu avoir sur les mœurs et sur le réchauffement des relations de deux nations qui se firent une guerre sans merci de 1793 à 1814 et qui depuis 1688 avaient été en conflit l'une contre l'autre 60 ans sur 126 !



Le port de Calais : embarquement des troupes anglaises, 29 octobre 1818  
Arch. dép. du Pas-de-Calais, bibl. D 56

Une chose est certaine : des hôteliers et des cafetiers anglais s'installèrent à Calais et à Boulogne dès 1814, le premier périodique du département, *The Pas-de-Calais*, parut à Calais en 1818 et en anglais, des voyageurs et des visiteurs britanniques investirent la future Côte d'Opale pour s'y délasser, y travailler, y faire étudier leurs enfants ou y peindre. Des institutions collectives d'inspiration anglaise (les mutuelles des *Odd Fellows*), des sociétés de sauvetage en mer copiées de leur homologues (la Société humaine de Boulogne), virent le jour sur le continent, où les ressortissants britanniques furent encadrés par des consuls qui acquirent le statut de notables, auxquels les habitants dans leur ensemble rendaient hommage après leur départ ou leur disparition. Les ouvriers et les patrons anglais transportèrent en France savoir-faire, machines et capitaux : les industries emblématiques de la côte, la dentelle de Calais et les

plumes de Boulogne, tirent ainsi leurs origines de l'autre côté de la Manche. Le protectionnisme d'alors avait les mêmes effets que le libre-échange au XXI<sup>e</sup> siècle : les industries migraient là où la clientèle et la main-d'œuvre encourageaient les affaires.

Cette histoire économique doit être placée dans son contexte : on a de bonnes relations sous la Restauration, on se prend à espérer une « cordiale entente » sous Louis-Philippe (1843, invention de l'expression) et on s'allie sous Napoléon III. Les soldats français partent combattre les Russes dans la Baltique sur des navires britanniques, pendant la guerre de Crimée, et les visites d'Etat se succèdent.



Napoléon III accueille le prince Albert à Boulogne-sur-Mer le 5 septembre 1854  
Extrait de *The Illustrated London News*

L'activité touristique, grâce aux oisifs aisés, est une invention du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Pas-de-Calais eut ses hôtels anglais, ses guides touristiques anglais (le plus fameux, celui de Merridew, libraire de Boulogne, paraît en 1865 pour la première fois). Les oisifs sont sportifs : golf, tennis, régates, à la fin du siècle, sont pratiqués sur toute la côte. La codification de bien des jeux traditionnels continentaux est britannique, comme l'indique le nom usuel de ces sports. Au Touquet, un francophile acharné, John Whitley, voulut même créer une station grandiose, Mayville, mais les Français effrayés firent échouer le projet (1895).

Les influences culturelles réciproques auraient sûrement été plus déve-

loppées dans le projet commémoratif. Nous avons voulu rappeler cependant que pendant plusieurs décennies, à Guînes, à Calais, à Boulogne, les Anglais envoyèrent leurs enfants s'instruire en français. On a oublié en 2004 que le français était la langue de référence culturelle, politique et diplomatique. Les petits Britanniques des couches sociales élevées avaient besoin de maîtriser le français, si pur à Calais, disait-on dès 1818. Si les Français apportaient leur langue, les Anglais importèrent leur religion : les expatriés créèrent des églises qui furent finalement francisées au XX<sup>e</sup> siècle. Et des artistes britanniques vinrent chercher l'inspiration en France, à l'inverse de Louis Francia, le plus anglais des peintres français, absent pendant la tourmente révolutionnaire et employé du consulat après la paix. La ville de Boulogne considéra même John Hopkins, au milieu du siècle, comme son sculpteur officiel...

Affiche touristique, 1910  
Arch. dép. du Pas-de-Calais, 17 Fi B 1090

Tout n'est pas dit, mais l'essentiel reste : le Pas-de-Calais fut sûrement le premier lieu de mémoire du rapprochement franco-anglais, avant la côte normande et la Côte d'Azur.

Jean-Eric IUNG

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS.  
ÉTABLISSMENT  
**D'UN TUNNEL**  
SOUS-MARIN  
ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE.  
**ENQUÊTE.**

ARRÊTE DU 13 OCTOBRE 1873.

Le PRÉFET de Pas-de-Calais, Chevalier de la Légion d'honneur.

Un avant-projet présenté par M. Charles André Protais, architecte pour le grand projet de canal de Calais à Dunkerque, au sein de la Commission d'Etudes de la Chambre de Commerce de Calais.

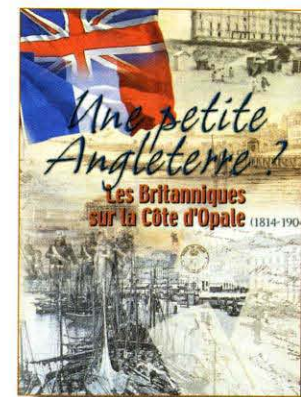
Le PRÉFET de Pas-de-Calais, Chevalier de la Légion d'honneur.

Un avant-projet présenté par M. Charles André Protais, architecte pour le grand projet de canal de Calais à Dunkerque, au sein de la Commission d'Etudes de la Chambre de Commerce de Calais.

ARRÊTÉ.

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — Le projet de canal de Calais à Dunkerque, au sein de la Commission d'Etudes de la Chambre de Commerce de Calais, est approuvé.

ARTICLE 2<sup>e</sup>. — Le projet de canal de Calais à Dunkerque, au sein de la Commission d'Etudes de la Chambre de Commerce de Calais, est approuvé.



Prix de vente : 18 € (+3 € de frais de port)

... dernière minute ...  
exposition prolongée jusqu'au  
27 février 2005

Enquête sur l'établissement d'un tunnel sous-marin  
Affiche, 1873  
Arch. dép. du Pas-de-Calais, S 869

<p>Merridew's Boarding Guide Advertiser.</p> <p><b>ALBION HOUSE ACADEMY,</b> Establishment for Young Gentlemen.</p> <p>CONDUCTED BY MONSIEUR CYPRIEN DIE (Licencié en Lettres et en Philosophie)</p> <p>ENGLISH, FRENCH, GERMAN, AND General Commercial Education. FRENCH CONSTANTLY SPOKEN.</p> <p>Terms Moderate, and References permitted to Parents whose Sons have been Educated in this Establishment.</p> <p>For Particulars apply to the Principal, CHATEAU DE L'AMIRAL, RUE DE L'AMIRAL BRUX, BOULOGNE-SUR-MER.</p>	<p>Merridew's Boarding Guide Advertiser.</p> <p><b>BOARDING SCHOOL</b> FOR YOUNG GENTLEMEN. OWNED BY M. CABRE AND J. COTRET, 8 RUE DU BRAS-D'OR, BOULOGNE-SUR-MER.</p> <p>THE School of this Establishment (situated in a most beautiful spot, near the Water-Course of the Seine) is conducted by M. Cabre, a Licencié in Letters and in Philosophy, and is distinguished by the excellence of its Instruction, the Moderation of its Terms, and the Superiority of its References.</p> <p>Terms for Boarders to be paid Quarterly in advance.</p> <p>English spoken in French.</p> <p>Day Boarders, 5 Francs per month; in French, 10 Francs; if the pupil remains to study in the winter.</p> <p>Further particulars will be given on application addressed to either.</p> <p><b>BOULOGNE-SUR-MER</b> <b>SEA-SIDE HOME</b> FOR LITTLE BOYS.</p> <p>Miss CORFIELD, receives a few young children, the sons of Gentlemen, for temporary Education.</p> <p>PUPILS RECEIVED FROM 5 TO 15 YEARS OF AGE.</p> <p>Terms — 40 Francs per year.</p> <p>Day Boarders, 60 Francs per month; 100 Francs for board.</p> <p>Reference to the same will be given, and further particulars may be had on application addressed to either.</p> <p>11 RUE DE LA PAIX, 11.</p>
--	---

Reclame pour trois établissements de Boulogne-sur-Mer accueillant des élèves anglais, dans Merridew's Boulogne Guide Advertiser, Arch. dép. du Pas-de-Calais, bibl. A 651



# Dactylographie

## Une procédure criminelle à Béthune

Arch. dép. du Pas-de-Calais, A 1014<sup>25</sup>, 25 février 1371

La série A des Archives départementales du Pas-de-Calais ne compte qu'un fonds : le Trésor des chartes d'Artois. Ce chartrier féodal fit l'objet de nombreux égards au cours des âges. Un cartulaire en fut dressé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. Le premier inventaire qui en soit conservé date du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. De ce même siècle jusqu'à 1792, le Trésor fut confié à un garde des chartes. D'autres inventaires furent rédigés en 1526, 1546, 1617, 1788, jusqu'à l'inventaire sommaire actuel publié en deux tomes en 1878 et 1887, couvrant un millier d'articles. Ce dernier est complété par l'inventaire dactylographié d'une dizaine d'articles supplémentaires réintégrés en 1967.

Difficulté :



Durée :



nom du seigneur, la comtesse d'Artois. Dans ses compétences de police, le magistrat était assisté par des officiers : un prévôt et deux mayeurs, élus conjointement par les échevins et le commun, c'est-à-dire les administrés. Le seigneur était représenté sur place par son bailli, lequel avait la charge de garder les prisons, percevoir les amendes et exécuter les sentences des échevins.

La langue de ce passage est un vieux français tardif où subsistent des déclinaisons héritées du latin, sous la forme de deux cas, sujet (appliqué aux fonctions de sujet et d'attribut) et régime (appliqué aux autres fonc-

l'adjectif qualificatif épithète *petis* (ligne 7), le nom propre *Guillaumes* (ligne 3) sont déclinés et portent l'S finale qui marque le cas sujet singulier. L'influence picarde est sensible : *sen* = son (ligne 2), *cose* = chose (ligne 6), *le ville* (ligne 7), *le halle* (ligne 2), *le dite instruction* (ligne 1), etc.

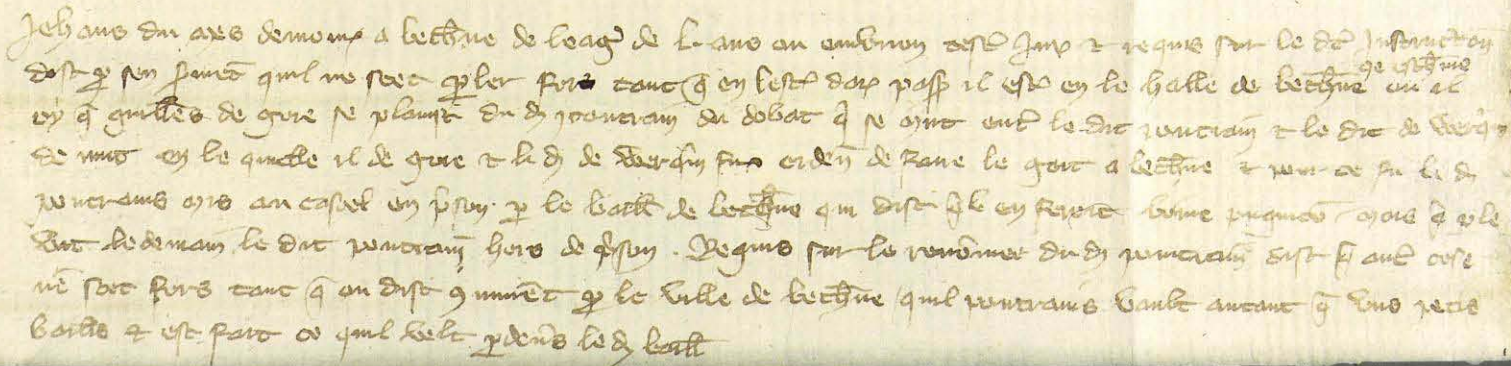
L'alphabet est une gothique cursive, tracée avec la célérité et une certaine négligence inhérentes aux actes de cette nature. Le ductus déforme ou atrophie parfois les morphologies, accentuant les risques de confusion entre lettres de forme voisine, comme O (Δ) et A (Δ) (comparer *ans*, ligne 1, *ou*, ligne 1, et *on*, ligne 7), O (○) et E (○) (*ordenés*, ligne 4). Il faut dans quelques cas le secours du contexte pour identifier les lettres. Dans l'écriture cursive gothique, l'U (∞) (*du*, ligne 1) et l'N (∞) (*Jehans*, ligne 1) sont confondus en position interne, alors que le second jambage de l'N finale est plongeant (∞) (*environ*, ligne 1 ; *demain*, ligne 6 ; *Poutrain*, ligne 3) — noter pourtant ce jambage identique au premier dans *on* (ligne 7). De même le jambage de l'H (h) (*Jehans*, ligne 1). I et J sont confondus ; ainsi en position initiale (j) : *Jehans* (ligne 1), *instruction* (ligne 1). Remarquer l'M initiale (∞) (*Mes*, ligne 1), le V (∞) initial (*vit*, ligne 6) ou interne (*environ*, ligne 1). Comparer deux formes concurrentes de l'S terminale : (s) (*Jehans*, ligne 1), (s) (*Mes*, ligne 1) avec l'S interne (*esté*, ligne 2) ou initiale (*sur*, ligne 6) (s).

Les abréviations, abondantes, rendent le texte ardu. En effet, quelquefois sévères, elles sont loin d'être

toutes classiques ; elles appartiennent au contexte de la procédure judiciaire. Les signes tironiens (2) = et (ligne 1) et 9 = co-, con-, (9e = comme, ligne 2) sont banals.

En dehors du P (P) (p = par, ligne 2 ; *pler* = parler, ligne 2) et de l'S (S) (*fmēt* = serment, ligne 2) barrés, des lettres suscrites (q̇ = qui, ligne 3 ; *pson* = prison, ligne 6), les abréviations sont marquées par un tilde, vertical ou horizontal, droit ou curviligne. Par contraction, *Bethine* = Bethune (ligne 1) ; *renomēe* = renommée (ligne 6), *dēvs* = devers (ligne 8) ; *dē* = dite (ligne 1) ; *instruction* = instruction (ligne 1) ; *eschins* = eschevins (ligne 2) ; *Guilles* = Guillaumes (ligne 3) ; *baillts* = baillis (ligne 8). Par suspension, *demoür* = demourans (ligne 1) ; *eaq̇* = eage (ligne 1) ; *jur* = juré (ligne 1) ; *dār* = darrain (ligne 2), c'est-à-dire dernier ; *d* = dit (ligne 3) ; *pass* = passé (ligne 2) ; *q̇* = que (ligne 2) ; *baillt* = bailli ou baillif (ligne 5) ; *aüt* = autre (ligne 6) ; *eüt* = entre (ligne 3) ; *ordenē* = ordenés (ligne 4) ; *fūr* = furent (ligne 4) ; *est* = esté (ligne 2) ou estoit (ligne 2), et pourrait aussi bien signifier estoient avec un sujet pluriel. L'abréviation *pugnito* = pugnition (ligne 5) combine suspension et contraction. Enfin, *tesmoins* (ligne 1) est abrégé *test̄*, c'est-à-dire par l'abréviation de sa traduction latine « testis ».

Nicolas BUANIC



Le présent texte provient d'un de ces articles-là. C'est une pièce de procédure rédigée sur des feuilles de papier cousues bout à bout, tout comme les rouleaux de parchemin. En effet, connu en Chine dès le I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, fabriqué par les Arabes à partir du VIII<sup>e</sup> siècle de l'ère vulgaire, introduit par eux en Espagne au XII<sup>e</sup>, le papier fit son apparition en France vers le XIII<sup>e</sup> siècle. On l'y fabriquait même dès 1340. L'usage s'en répandit au bas Moyen Âge. Il s'agit ici d'un papier épais et solide, fabriqué à partir de chiffes, plus économique que le parchemin. Ce dernier néanmoins demeura, pendant des siècles encore, plus prisé et plus usité dans les actes solennels, par tradition et à raison de ses qualités de résistance.

L'extrait est la déposition d'un témoin comparant à Béthune par devant un juge de Marguerite de France, comtesse de Flandre et d'Artois, dame de Béthune, à l'occasion d'une information criminelle ouverte à l'encontre de Haniel Poutrain, inculpé d'homicide sur la personne de Guillaume de Werquin.

À l'époque, Béthune était une ville de plusieurs milliers d'habitants. Abrités derrière leur solide enceinte, renforcés par 160 arbalétriers venus d'Arras, les Béthunois et la garnison française avaient résisté victorieusement en 1346 à trois semaines de siège par les troupes flamandes alliées au roi d'Angleterre. Le guet, dont il est ici question, consistait dans la surveillance

des portes et remparts par les bourgeois, à tour de rôle. Bien qu'elle n'ait jamais eu officiellement le statut de commune au Moyen Âge, Béthune était dotée d'une constitution de caractère communal ; elle avait d'ailleurs reçu en 1346, par une charte d'Eudes IV et Jeanne II, comte et comtesse d'Artois, en récompense de sa fidélité au roi de France et de sa vaillante défense, la permission d'ériger un beffroi, symbole de ses libertés et franchises. La ville était gouvernée par une oligarchie où prédominaient les négociants : le magistrat, composé de 10 échevins renouvelés annuellement par moitié, par voie de cooptation. L'échevinage administrait la cité et y rendait, ainsi que dans sa banlieue, la haute, moyenne et basse justice, en matière civile et criminelle, sans appel, au

tions), selon le paradigme :

	Singulier	Pluriel
Sujet	li murs	li mur
Régime	le mur	les murs

Même l'article indéfini *uns* (ligne 7),

## solution

- Jehans du Mes, demourans a Bethune, de l'eage de l'ans ou environ, tesmoins juré et requis sur le dite instruction 2. dist par sen serment qu'il ne sçet parler fors tant qu'en l'esté darrain passé il estoit en le halle de Bethune comme eschevins ou li 3. oy que Guillaumes de Gore se plainst dudit Poutrain du debat qui se mut entre ledit Poutrain et ledit de Werquin 4. de nuit en laquelle il, de Gore, et li dis de Werquin furent ordenés de faire le gete a Bethune ; et pour ce fu li dis 5. Poutrains mis au castel en prison par le baill de Bethune qui dist qu'il en ferot boine pugnition. Mais qui parle 6. vit le demain ledit Poutrain hors de prison. Requis sur le renommee dudit Poutrain, dist qu'autre cose 7. n'en sçet fors tant qu'on dist communement par le ville de Bethune qu'il, Poutrains, vault autant qu'un petis 8. baillis et est fait ce qu'il velt par devers ledit baill.



# Des parchemins sauvés de l'oubli

Les documents analysés ci-dessous (consultables au centre Mahaut-d'Artois sous les cotes E dépôt 41/111-114) ont été achetés en 2002 par les archives départementales du Pas-de-Calais à la librairie F. Giard (Marcq-en-Baroeul).

## Inventaire du fonds :

E dépôt 41/111 : Fragments de comptes de la ville d'Arras : 12 parchemins, dont 3 datés de 1334-1335, 5 datés de 1385-1387 et 4 sans date [fin XIV<sup>e</sup> s.].

E dépôt 41/112 : Enquêtes faites devant les échevins d'Arras (fragments) : 13 parchemins (XIV<sup>e</sup> s.). Procès entre Jacquemine Tramecourt et Andrieu le Pelé : 2 parchemins (1348). Procès concernant Péronne Billarde : 2 parchemins (vers 1362). Procès entre Jaquemart Duretteste, bourgeois d'Arras, et Jehan Monnart, au sujet de la succession de Jehenne Gove : 1 parchemin (avant 1371). Procès entre Simon Aubus et Jaquemart Boistel : 1 parchemin (avant 1372). Procès concernant la succession de Gillot Pipellart : 1 parchemin (avant 1372). Procès concernant la succession de Jehan de Hennin : 1 parchemin (avant 1391). Procès entre Simon du Ploich et Wibert Ceillet : 3 parchemins (s. d.). Procès entre Robert Le Cheval et la dame du Cauroy : 2 parchemins (s. d.).

E dépôt 41/113 : Règlement de la draperie (fragment) : 1 parchemin [XIV<sup>e</sup> s.]. Le verso a été utilisé pour rédiger les minutes des actes passés devant les échevins, comme ci-dessus.

E dépôt 41/114 : Inventaire après décès des biens d'un viesier [fripiier] d'Arras, dressé par les officiers de l'échevinage (fragments) : 3 parchemins (26 juillet 1471).

Les 29 parchemins qui composent cet ensemble proviennent des archives de l'échevinage d'Arras et peuvent être datés du XIV<sup>e</sup> siècle (d'après le contenu et l'écriture), sauf les trois derniers (cotés 114), qui sont précisément datés de 1471. On ignore comment ils ont pu sortir des archives communales d'Arras et aboutir chez un libraire, mais l'état matériel dans lequel ils nous sont parvenus (rouleaux grossièrement décousus et mis à plat) suggère l'hypothèse suivante : il pourrait s'agir de parchemins qui, pendant la Révolution, auraient été envoyés dans les arsenaux pour être transformés en gargousses et qui, ayant échappé à cette forme de destruction, auraient été ultérieurement récupérés par des collectionneurs. Cette

hypothèse s'accorderait bien avec la note suivante, rédigée en 1877 par Jules-Marie Richard : « Des rouleaux de comptes venant d'Arras se trouvaient encore, il y a quelques années, à l'arsenal de Metz » (Inventaire de la série A, introduction, p. X, note 1). On sait par ailleurs, grâce à un inventaire de 1669, que les archives de l'échevinage d'Arras conservaient à cette époque une série de 15 comptes en rouleaux des années 1310-1341 (Inventaire de C. Bougard, p. 83) et qu'il n'en reste plus rien dans l'inventaire actuel.

Tous les parchemins se présentent sous la forme de fragments de rouleaux ; quelques-uns semblent provenir du même rouleau (et ont donc été regroupés ensemble), mais il n'a pas été

possible de reconstituer complètement les documents d'origine. Leur intérêt historique s'en trouve donc forcément limité. Les chercheurs qui s'intéressent à l'histoire d'Arras au XIV<sup>e</sup> siècle y trouveront néanmoins quelques renseignements précieux sur les familles d'Arras de cette époque et peut-être aussi, tout au moins dans les comptes, quelques détails inédits sur la vie quotidienne.

On trouve par exemple, dans un compte établi vers 1387 (article 111), cette mention curieuse où le mot chien apparaît sous sa forme picarde ancienne, orthographiée de deux manières (quien et kien) : « Pour le salaire du thue quien qui thua plusieurs kiens ou mois de fevrier : XL sols ».

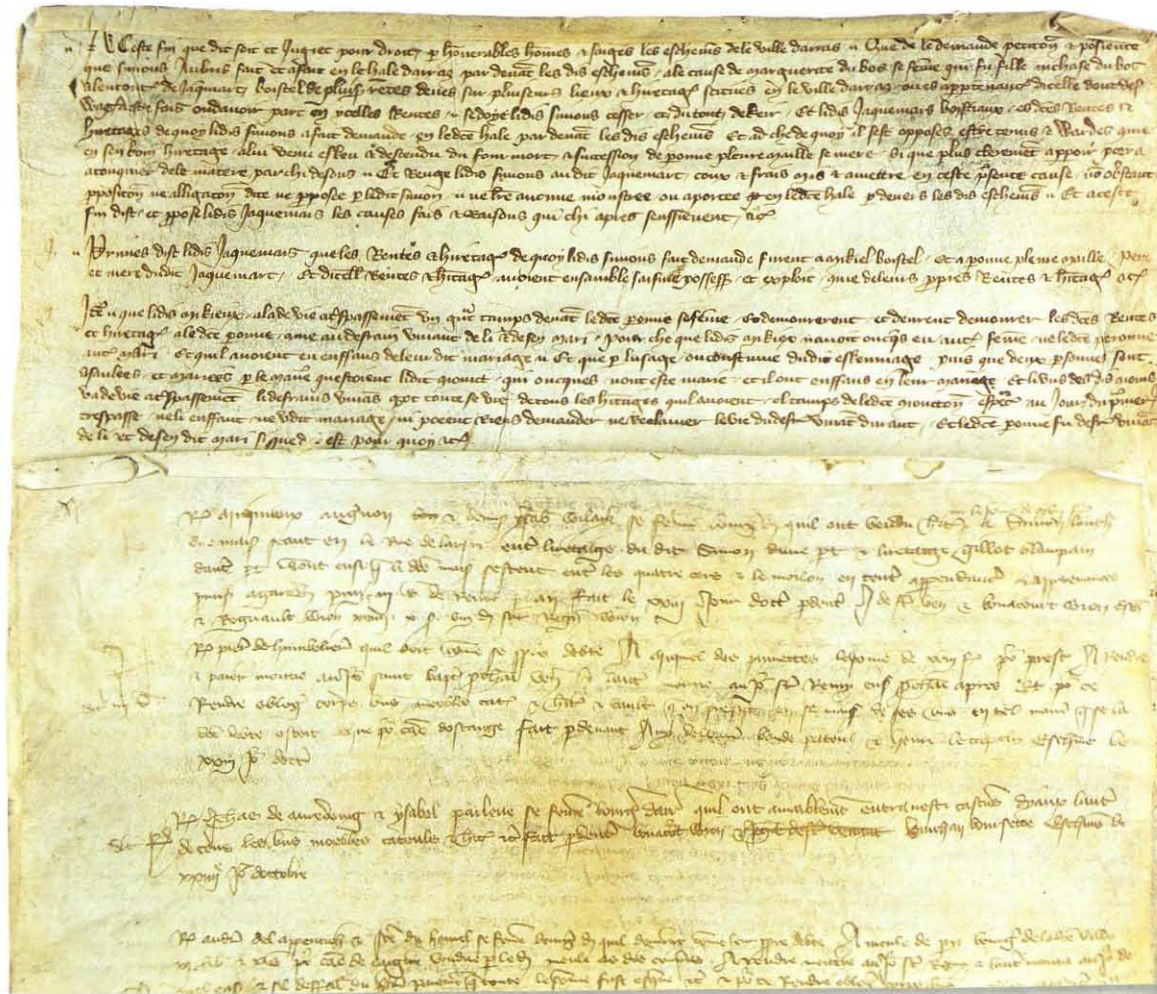
Il s'agit ici, selon toute vraisemblance, des chiens errants qu'on était obligé d'abattre pour des raisons d'hygiène et de sécurité, surtout en cas de peste (mais cette épidémie n'est pas attestée à Arras vers 1387). Autre mention curieuse, extraite du même document : « Pour XII livres de douch sain pour oindre l'orloge : VIII sols ». On utilisait donc le saindoux pour graisser l'horloge (de l'hôtel de ville).

Les 14 pièces de parchemin qui constituent les articles 112

et 113 présentent la particularité d'être écrites sur les deux faces, bien qu'il s'agisse de fragments de rouleaux. On a d'abord utilisé le recto pour rédiger des enquêtes judiciaires et ensuite, le procès terminé et le procès-verbal d'enquête devenu inutile, on a récupéré le verso pour rédiger des minutes d'actes. Cette façon de procéder, inspirée par un souci d'économie, a permis de sauvegarder le texte des enquêtes en même temps que celui des minutes. Les enquêtes concernent principale-

ment des règlements de succession et contiennent quelques renseignements généalogiques (mention de Jehan d'Arras, châtelain d'Arras, et de Martine de Saint-Venant, sa femme, fille de Jehan, au verso d'une enquête sur la succession de Jehan de Hennin). Les minutes d'actes permettent de connaître le contenu de contrats passés entre particuliers devant les échevins (actes de ventes, reconnaissances de dettes, etc.) et contiennent le même genre de renseignements ; on y trouve aussi des mentions de rues (mention de la « rue du Temple » vers 1371).

Jean-Marc DISSAUX





# A la découverte des sceaux

## un atelier de sigillographie

aux Archives départementales

Le service éducatif  
des archives départementales du Pas-de-Calais  
proposera à compter du printemps 2005  
un atelier de sigillographie  
à destination des élèves

Albert et Isabelle, souverains des Pays-Bas,  
1621 (31 H 2, n° 9) : grand sceau  
de majesté de prince souverain



L'atelier, entièrement gratuit comme les autres prestations du service éducatif, s'adresse aux élèves de cours moyen (programme sur le Moyen Âge) et de 6<sup>e</sup> (identité en éducation civique), 5<sup>e</sup> (Moyen Âge) et 4<sup>e</sup> de collège (Ancien Régime). La séance, d'une durée d'une heure et demi à deux heures, se déroulera dans la salle du service éducatif aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi après-midi), aux archives départementales, 1 rue du 19 mars 1962 à Dainville.

### Déroulement :

Les élèves reçoivent d'abord des rudiments de sigillographie. On évoque :

- La façon dont les sceaux étaient réalisés,
- La forme du sceau : rond, ovale, en écu, en navette, etc.
- La matière : cire, métal, argile,
- La couleur : codifiée pour les sceaux royaux (verte pour les actes solennels, jaune pour les lettres simples, rouge pour les lettres closes), plus libre pour les sceaux privés
- Le mode d'apposition : sur queue de parchemin, sur lacs de soie, sur cordelette,
- Le type (image) : majesté (roi), équestre (chevalier), pédestre (dame, évêque, abbé), armorial (écu héraldique), topographique (ville), hagiographique (établissement religieux), etc.

Des transparents en couleur illustrent le propos mais des sceaux originaux seront également présentés.

Puis, ce sera au tour des élèves de réaliser leur propre sceau en plâtre à modeler. Pour cela, ils disposeront de 25 moules en élastomère représentant des sceaux conservés aux archives du Pas-de-Calais.

Après avoir dosé le plâtre, ils préparent leur moulage et disposent le plâtre dans le moule. En raison du long temps de séchage du plâtre, un sceau identique leur est donné, déjà sec, qu'ils peignent avec de la peinture acrylique. Les élèves patinent et vieillissent ensuite leur sceau avec de la peinture à l'huile ou du cirage. Chaque élève repart avec son sceau.

Pour faire fonctionner correctement l'atelier, il est nécessaire de scinder la classe en deux en cas d'effectif complet et important (un personnel d'encadrement est prévu aux archives départementales). La moitié du groupe travaille sur les sceaux et l'autre partie de la classe visite les archives : magasins, salle de lecture, ateliers reliure et de photographie... On inverse les deux groupes au bout de trois quarts d'heure. On fournit aussi à l'enseignant un petit exercice récapitulatif à donner aux élèves lors de leur retour en classe.

Pour tout renseignement, contactez M. Cyril Longin, attaché de conservation du patrimoine, chargé du service éducatif aux archives départementales, au 03 21 71 10 90.

Jean-Michel DECELLE  
et Gérard BENDAHMANE,  
professeurs chargés du service éducatif

1. JAKUES D'IPPR[E],  
1458 (31 H 6, n° 3) :  
sceau d'homme de fief  
de la prévôté d'Esquermes  
[armorié, un ange porte  
le blason de l'intéressé]



2-4. Sceaux d'hommes  
de fief de la seigneurie  
de Rocques, près de Lille,  
1590 (31 H 5, n° 33) :  
2. FRANCOIS DE BEAUMARÉS  
[armorié, un heaume  
avec lambrequins  
surmontant le blason]



3. SIMON DE HARNE  
[parlant (image d'un outil)]



4. [Q]UINTIN CIFFART  
[géométrique, à la manière  
d'un paraphe manuscrit]

Cllichés SCÉL'ART

N.B. Les sceaux choisis pour l'illustration de cette page sont tirés du fonds de la chartreuse de la Boutillerie à Fleurbaix, dans le pays de Lalleu, enclavé en Flandre : les actes concernent donc logiquement la région de Lille.

Histoire & Mémoire — Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90  
Directeur de la publication : Dominique DUPILET - Rédacteur en chef : Jean-Éric IUNG - Coordination : Lydia HUGUET  
Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation / Impression : Imprimerie SENSEY - Saint-Laurent-Blangy  
Tirage : 3000 exemplaires - ISSN 1254-1184 - Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2004 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 2004

**ABONNEMENT**  
A reproduire sur papier libre

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Prix : 2 € à l'unité  
ou 6 € (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à :  
Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09